

## Servitudes d'utilité publique Sainte-Foy-de-Peyrolières

### **Avertissement :**

La liste présentée ci-dessous n'est pas contractuelle et peut ne pas être exhaustive

<b>PM1sec - Servitudes relatives aux plans de prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles (sécheresse)</b>	<b>Service localement responsable :</b> Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
--	---

PPR SECHERESSE Sainte-Foy-de-Peyrolières

Arrêté préfectoral du 22/12/2008

<b>PM3 - Servitudes relatives au plan de prévention des risques technologiques</b>	<b>Service localement responsable :</b> DREAL Occitanie 1 rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE Cedex 9
--	---

PPRT Lacroix SainteFoyDePeyrolieres

Arrêté préfectoral du 13/12/2010

<b>PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques</b>	<b>Service localement responsable :</b> Agence Nationale des Fréquences 78 Avenue du Général de Gaulle BP 400 94704 MAISONS-ALFORT Cedex
--	--

Centre de Saint-Thomas

Arrêté préfectoral du 28/06/1989

<b>PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques</b>	<b>Service localement responsable :</b> ORANGE - UIMP 2 Avenue du Général Hoche 81000 ALBI
--	---

LH Bragayrac-Muret la Ferrane - Station de Bragayrac

Décret ministériel du 06/12/1991

<b>PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</b>	<b>Service localement responsable :</b> Agence Nationale des Fréquences 78 Avenue du Général de Gaulle BP 400 94704 MAISONS-ALFORT Cedex
--	--

Centre radioélectrique de Saint Thomas

Décret du 10/07/1989

<b>PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</b>	<b>Service localement responsable :</b> ESID de BORDEAUX DIVPLAN/BACSD - CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX
--	---

Poucharramet

Décret ministériel du 09/09/1975 modifié le 26/04/2002

<b>PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</b>	<b>Service localement responsable :</b> ORANGE - UIMP 2 Avenue du Général Hoche 81000 ALBI
--	---

Faisceau hertzien Bragayrac - Muret la Ferrane

Décret ministériel du 31/08/1990

**T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières**

**Service localement responsable :**

DGAC / SNIA Sud-Ouest  
Aéroport Bloc technique TSA 85002  
33688 MERIGNAC CEDEX.